



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS
DU PUBLIC PORTÉES A LA
CONNAISSANCE DE LA
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service Préservation et Aménagement de l'Espace
Bureau Chasse-Forêt

**PROJET DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT SUR 1,3347 HECTARE
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DE POUILLY EN AUXOIS POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL**

En application de l'article L.123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par la société CPES LARREY DES VIGNES a été mis à la disposition du public du 11 juillet 2023 jusqu'au 9 août 2023 inclus.

Le public était invité à faire part de ses observations avant le 9 août 2023, 17 heures, par voie électronique sur la boîte institutionnelle ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr ou pouvait déposer ses remarques sur un registre mis à sa disposition.

À l'issue de cette période de consultation, aucune remarque n'a été formulée par le public.